

Partie Française.

DE L'USAGE DES BOISSONS ALCOOLIQUES DANS SES RAPPORTS AVEC LA MORALE ET LA RELIGION.

[*Suite et fin.*]

Tous les auteurs qui se sont occupés de statistiques criminelles ont insisté sur cette coïncidence fréquente de l'ivrognerie et de la criminalité.

Sur 33,832 individus qui ont été jetés dans les prisons de la province d'Ontario, durant l'espace de cinq ans, de 1868 à 1873, on en a trouvé 21,519 amenés là par suite de l'intempérance. Durant l'espace de trois années, de 1869 à 1872, ont été envoyés dans les prisons de la province de Québec 10,350 individus dont 7,866 étaient des adorateurs de Bacchus. L'ex-chef de police de Montréal, M. Penton, dans son rapport pour 1873 dit : " La plupart des offenses sont dues, soit directement ou indirectement, à l'intempérance. Quelle est, en effet, la cause de tous les larcins ? L'ivrognerie ; des voies de fait ? l'ivrognerie ; des querelles ? l'ivrognerie ; de la conduite déréglée, des querelles, des difficultés avec les agents de police, des mauvaises paroles, des blasphèmes ? l'ivrognerie, toujours l'ivrognerie ! En un mot l'intempérance se trouve être, à peu près, la cause universelle, directe ou indirecte, de tous les crimes." Sur un autre continent, sous d'autres cieux la boisson produit aussi les mêmes effets pernicieux. " En France, vingt-sept pour cent des condamnations sont appliquées aux ivrognes d'habitude. Il y a actuellement (1880) à Paris, environ mille condamnations par mois, pour ivrognerie. On a relevé en Angleterre 111,456 délits attribués à l'ivresse en 1868. Ce nombre s'est élevé en 1872 à 131,081. Les trois-quarts des crimes et des délits en 1875, sur 7,902 personnes arrêtées et